



TABLE
des aînés
de la MRC des Pays-d'en-Haut



Charte de la BIENTRAITANCE

Du Comité de Prévention de la Maltraitance de la
MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la maltraitance des aînés engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

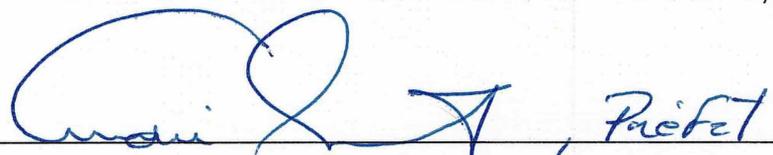
ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des aînés ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance;

LA PRÉSENTE CHARTE PROPOSE AUX PERSONNES QUI ŒUVRENT AUPRÈS DES AÎNÉS OU LES CÔTOIENT D'ADHÉRER AUX PRINCIPES SUIVANTS POUR INSPIRER LEURS ACTIONS:

- Nous nous engageons à offrir un environnement de BIENTRAITANCE;
- Nous accueillons et considérons les aînés de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Nous communiquons avec les aînés de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant leur compréhension;
- Nous favorisons l'expression des besoins et des souhaits des aînés;
- Nous impliquons les aînés dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Nous sommes à l'écoute des besoins évolutifs des aînés et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;
- Nous soutenons les aînés dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation;
- Nous offrons des services et des activités qui favorisent l'inclusion et la participation sociales des aînés;
- Nous reconnaissons l'importance du savoir-faire et du savoir-être afin d'accompagner les aînés.

En foi de quoi LA MRC des Pays d'en Haut.

adhère à la Charte de la bienveillance envers les aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut

Représenté par  , Préfet

Signé à St-Sauveur le 10 juin 2019.